

Détermination. Courage. Persévérance. Nous arriverons lentement mais sûrement.

Dans cet esprit-là et sur ces mots clés, la politique réformiste du Ministère et le parcours des 10 ans de l'Institut rejoignent le profil d'un grand aventurier libanais et son travail acharné pour une victoire impressionnante.

C'est dans ce cadre-là que Maxime Chaya signe l'édito de ce numéro «exceptionnel» de Hadith dans lequel il partage avec nous son expérience unique. Mais ce numéro de Hadith, censé paraître en août, s'est vu publier en septembre. Comme si la lettre interne du ministère avait choisi de contrarier le mal qui a frappé le pays par l'espoir et l'image d'un Liban de paix, fort et serein.

Ce Hadith, né au lendemain de la guerre de juillet 2006, est le Hadith de tout libanais qui croit encore et toujours aux grands exploits des citoyens de son pays et en la capacité du Liban à se réserver une place sur la scène internationale.

Ce Hadith, à l'éditorial paru du haut du sommet de l'Everest est le Hadith du Pays des Cèdres qui renaît de ses cendres, d'un Liban qui refuse de mourir.

C.M

EDITORIAL

Lorsque je me suis défié à gravir les Sept Sommets il y a près de quatre ans, la tâche en question paraissait si monumentale qu'au fond de moi-même je me demandais si j'allais vraiment être à la hauteur. Par conséquent, j'avais souvent des moments de lucidité pendant lesquels je craignais avoir perdu la raison, chose que beaucoup de mes collègues, amis, et compatriotes ont pensée lorsqu'ils ont appris ma décision.

Durant ces instants de faiblesse, ma détermination et mon ambition d'atteindre le but prenaient invariablement le dessus, et je me consolais



SOMMAIRE

Editorial

Une page de la guerre de juillet 2006 (p.1)

Formation

- La formation au sein du ministère des Finances: chiffres et activités (p.3)

Partenaires de Formation

- Une étape dans l'évaluation de la performance de l'Institut des Finances (p.5)

- Un mouvement d'échange et de coopération dynamique de et vers la France (p.5)

Nouvelles du ministère

- Consécration de la coopération entre le ministère des Finances et l'Ordre des experts-comptables (p.6)

- Rencontre avec l'aventurier Maxime Chaya à l'Institut des Finances (p.6)

- Traitements et salaires: le modèle R8 en détail (p.7)

- Nous pouvons désormais déclarer par la poste! (p.8)

Projets Nouveaux

- Le réseau GIFT-MENA: Un partenariat pour la formation en bonne gouvernance (p.10)

En Bref

- Azour nommé président du groupe G8-Moyen-Orient (p.11)

Dossier

- Un projet de loi pour l'harmonisation et la simplification des procédures fiscales: motifs et descriptif (p.12)

Bibliothèque des Finances (p.13)

en me répétant que si d'autres l'ont fait, il n'y a aucune raison à ce que je ne puisse pas en faire autant.

Armé de bonne volonté et craignant un excès de zèle, je m'étais promis de gravir les échelons un à un, peut-être même deux à deux, mais pas plus, sachant que rien ne vaut une vie, que la montagne sera toujours là, et que j'ai une famille et deux enfants qui dépendent de moi.

Certes, il y aurait des problèmes sur le chemin. Je n'en doutais point. Mais j'étais déjà assez mûr pour savoir que -par définition- tout problème a sa solution, et qu'il suffisait de la trouver pour sortir de l'impasse et s'avancer vers le but. C'est une des leçons essentielles que mes nombreuses expéditions m'ont apprises.

Afin de ne pas me décourager et de garder la motivation, je m'étais retenu de penser aux Sept Sommets en tant qu'une seule grosse tâche. Au lieu, je m'étais divisé le travail en plusieurs morceaux indépendants, chacun réalisable individuellement.

«La réussite est un long chemin, non pas une destination finale» avait dit un athlète de renommée. Dès mon premier sommet, j'avais bel et bien compris le sens de ce dicton, et après chaque montagne, au lieu de dormir sur mes lauriers, je redoublais mes efforts pour travailler plus dur, et y aller plus fort, plus loin, plus haut. Tout cela sans oublier qu'à chaque instant un seul faux-pas pourrait être fatal.

Maintenant que le rêve est réalisé, les Sept Sommets, les deux Pôles, ainsi que mes autres conquêtes aux quatre coins de la planète m'ont appris d'innombrables leçons de la vie.

Des leçons de détermination, de persévérance, de patience et de tolérance.

Des leçons de courage, de force, de courtoisie et d'éthique.

Des leçons de bonté, de sagesse, de respect et d'humilité.

Des leçons de tous les jours que j'ai bien retenues, et j'essaye tant bien que mal de les appliquer dans notre vie quotidienne où c'est souvent différent de traiter avec des êtres humains comme nous qui, contrairement à la nature, agissons et réagissons souvent différemment à la norme et parfois hélas trop à la hâte, sans penser aux conséquences.

Il est évident que de nos jours, nous luttons constamment contre nous-mêmes. Contre autrui. Contre le temps. Nous luttons avec d'innombrables échéances dans un monde

de plus en plus compétitif où parfois la nécessité de «produire» a tendance à prendre le dessus sur l'éthique et les valeurs morales qui distinguent encore notre Liban de plusieurs autres pays bien plus «développés».

Comme partout dans le pays, au ministère des Finances la tâche de réformer paraît aujourd'hui aussi colossale qu'elle l'est probablement. Et ne serait-ce que penser dès maintenant au résultat final souhaité, ou au travail nécessaire pour l'atteindre nous découragerait sans doute. Il vaut mieux se rappeler les progrès remarquables déjà réalisés, et se garder de lever les yeux pour contempler le sommet du bas de la montagne. Pensons plutôt à chaque étape individuellement en se rappelant notre bonne volonté de réformer et l'aide que les nouvelles technologies nous procurent.

Que chacun d'entre nous se concentre sur sa tâche individuelle sachant qu'à la fin de la journée c'est quand même un travail d'équipe où chaque maillon de la chaîne est indispensable. Avec à leur tête le dynamisme de Monsieur le Ministre Docteur Azour et son attitude exemplaire, les jeunes membres ayant récemment rejoint le ministère des Finances ainsi que leur formation par l'IdF donnera sans aucun doute un nouvel élan aux réformes dont notre pays a si besoin.

Je suis persuadé que notre pays, aussi petit qu'il soit, est parsemé de talents divers. Preuve en est les «success stories» de nos compatriotes à l'étranger, et les multinationales qui choisissent invariablement Beyrouth pour leurs bureaux régionaux.

Ne nous sous-estimons pas. Gardons nos valeurs, redoublons nos efforts, et faisons de sorte à ce que la nouvelle génération ait un avenir aussi brillant qu'elle mérite qu'on lui laisse.

Maxime CHAYA



En raison de la situation douloureuse qu'a connue le Liban suite aux agressions israéliennes, le ministère des Finances a pris, à partir de juillet 2006, une série de mesures pour aider les personnes touchées, faciliter les formalités des citoyens et assurer le bon déroulement des opérations au sein du ministère.

Appel aux fonctionnaires à rejoindre leur poste de travail

D'abord, le ministre des Finances a tenu à la présence de tous les fonctionnaires et employés des différentes administrations et unités relevant du ministère des Finances à leur poste de travail pour assurer le bon déroulement du travail. Ceux pour qui cela était impossible, ont dû rejoindre l'unité du ministère la plus proche de leur région ou ont demandé leur congé annuel, voire parfois un congé non payé. Les fonctionnaires des directions des recettes et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) étaient quotidiennement dans le bâtiment de la direction générale des Finances, au centre-ville, ce qui a épargné aux citoyens la charge du déplacement entre les unités et leur a facilité l'accomplissement de leurs formalités dans les délais requis. ■

Prorogation de la suspension des délais de prescription relatifs à l'accomplissement des formalités au ministère des Finances

Concernant les formalités fiscales, le ministère des Finances a procédé, au tout début de la guerre, au prolongement des délais de paiement des impôts sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 15 jours supplémentaires deux fois de suite. Etant donnée la situation sécuritaire difficile, le ministère a de nouveau notifié les contribuables et les personnes ayant des formalités à accomplir du fait que la suspension de la période de prescription relative à l'accomplissement des diverses formalités, valable jusqu'au 31/7/2006, avait été prolongée jusqu'au 31/8/2006 inclu. ■

Mesures de la Direction des Douanes

Les bureaux de la direction régionale de Beyrouth et les services douaniers de l'aéroport et du port de Beyrouth, exception faite du bureau des passagers du port, ont déménagé leurs locaux au siège de l'Institut des Finances pendant toute la période de la guerre, afin de faciliter et d'accélérer les opérations de retrait des marchandises des entrepôts. 90% des



marchandises bloquées dans l'enceinte douanière ont pu être libérées sous toutes les conditions douanières (mise en consommation, réexportation, transit,...). Des mesures exceptionnelles ont été prises pour assurer le dédouanement des marchandises, tel que le fait de différer l'apposition des visas requis, à condition que la personne concernée s'engage à leur régulation ultérieurement. Un service d'opérations a également été mis à la disposition de ceux qui désiraient obtenir des informations sur un quelconque sujet ayant trait aux douanes, y compris les dimanches. En dépit des pertes en droits douaniers dues à l'arrêt des importations et des exportations et des pertes infligées aux secteurs de production, l'activité reprend son cours normal à l'aéroport et au port de Beyrouth à la fin de la guerre, avec afflux de marchandises importées. ■



Les secours financiers

Le ministère des Finances a adopté une série de mesures visant à faciliter le travail des différentes autres administrations et à assurer le secours nécessaire aux citoyens. Parmi ces mesures, nous citons:

1. Le versement d'une somme de 11 milliards 257 millions de livres libanaises aux forces militaires pour assurer les carburants à leurs unités.
2. Le transfert de 3 milliards de livres libanaises au compte de l'hôpital universitaire Rafic Hariri.
3. Un prêt d'urgence au ministère de la Santé publique, d'un montant de 120 millions de livres libanaises.
4. Le transfert d'une somme de 3 milliards de livres libanaises au compte du Haut Commissariat de Secours et la coordination avec le Commissariat pour lui assurer ses besoins en liquidité au fur et à mesure.
5. L'ouverture de deux comptes spéciaux en livre libanaise et en dollar à la Banque du Liban pour recevoir les donations en espèces de la part des donateurs nationaux et internationaux, les sommes collectées devant être allouées au Haut Commissariat de Secours pour couvrir ses dépenses.
6. Le transfert d'un crédit de 1 milliard 500 millions de livres libanaises du fonds de réserve du budget général au budget du ministère de la Défense nationale. ■

Création d'un site de secours

www.lebanonundersiege.gov.lb est le site officiel du Secours libanais qui a été mis en place quelques jours après l'éclatement de la guerre du 14 juillet 2006 à l'initiative du Haut Commissariat de Secours, sous la Présidence du Conseil des Ministres. Conçu et programmé en collaboration avec OMSAR, l'IdF et InfoPro, le site est disponible en 5 langues: Anglais, Français, Arabe, Turc et Hébreu.

Il permet d'une part d'informer le grand public des efforts de secours et d'assistance humanitaire nationale et internationale mis en œuvre par le Haut Commissariat de Secours et de lui apprendre les positions officielles du gouvernement libanais et les actualités politiques et humanitaires relatives à cette guerre. D'autre part, il permet au public d'effectuer des donations en espèces et

en nature exprimant sa solidarité avec le peuple libanais. 3 semaines seulement après sa création, plus de 50 000 visiteurs l'avaient déjà visité. ■



Facilitation de l'entrée des aides humanitaires

En vue de faciliter l'entrée des aides humanitaires au Liban, le ministère des Finances a demandé aux personnes concernées de:

- Permettre l'entrée des aides sous toutes leurs formes, destinées au Haut Commissariat de Secours, à l'un des ministères, à des parties gouvernementales, à des institutions publiques ou à n'importe quelle partie civile à titre personnel en vue d'être distribuées gratuitement et cela en vertu d'autorisations spéciales, la partie concernée devant s'engager à se charger des

droits et des taxes et procéder à la régularisation nécessaire, en fonction de la décision prise ultérieurement par les autorités compétentes. Le Comité supérieur de secours et les ministères concernés se sont chargés de superviser la distribution gratuite des aides.

- Exonérer les formalités de dédouanement relatives à ces aides des droits douaniers, frais de services ainsi que des charges des heures supplémentaires même lorsqu'elles sont reçues en dehors des heures de travail officielles. ■

Dommmages matériels

Les bombardements israéliens ont provoqué la destruction des aéroports, ports maritimes, chaînes de télévisions, antennes de transmission, ponts, routes et villages libanais. Les chiffres préliminaires révèlent les dommages suivants relatifs à l'infrastructure libanaise (Données mises à jour le 15/08/2006 - Source: www.lebanonundersiege.gov.lb):

Description	Quantité	Unités
Points Vitaux (aéroports, ports, centrales de traitement de l'eau, centrales électriques, etc.)	31	-
Routes	630	Km
Stations d'essence	25	-
Ponts	77	-
Autoroutes	72	-
Maisons privées / appartements	10 500	-
Secteur commercial (usines, marchés, fermes, etc.)	900	-

La valeur des dommages d'infrastructure est estimée à 2 milliards de dollars, comme précisé dans le tableau ci-dessous (Données mises à jour le 22/07/2006 - Source: www.lebanonundersiege.gov.lb):

Secteur	Approximation des Dommages (en millions de US dollars)
Transports	386
Electricité	180
Télécommunications	85
Eau	70
Logements et Organisations Commerciales	1 144
Industries	180
Stations d'essence	10
Infrastructures militaires	16
Total	2 071

La formation au sein du ministère des Finances: chiffres et activités

La formation en chiffres

L'Institut des Finances a veillé à maintenir un niveau exceptionnel de participation aux sessions de formation et à développer des cursus adaptés aux besoins des fonctionnaires du ministère des Finances. Il a également renforcé son ouverture aux différentes administrations

tant locales qu'internationales, si bien que les sessions de formation ont atteint un total de 170 programmes durant la première moitié de 2006, avec 2841 participants, dont 60% du ministère des Finances, 36% d'autres administrations libanaises et 4% d'administrations étrangères. ■

Les chiffres de la formation pour la première moitié de 2006

Les formations	Nb. d'heures	Nb. de sessions	MoF	Autres administrations	Etrangers	Total participants
Programme de formation spécifique au ministère des Finances	484,5	58	910	184	-	1094
Direction Générale des Finances	242,5	44	573	184	-	757
Direction Générale des Douanes	239	11	317	-	-	317
Direction générale du Cadastre	3	3	20	-	-	20
Sessions d'informatique	59	49	489	-	-	489
Programmes de perfectionnement linguistique	305	7	133	1	-	134
Programme de formation pour les hôpitaux privés	27	9	-	427	-	427
Programmes de formation en collaboration avec des administrations publiques et privées	7,5	22	-	319	-	319
Programmes de formation en collaboration avec des organisations locales, régionales et internationales	328	14	123	91	108	322
Missions de formation à l'étranger	955	25	53	3	-	56
Total	2166	184	1708	1025	108	2841

Les thèmes des activités de formation entre avril et juin 2006

Durant le 2^{ème} trimestre de 2006, la formation s'est adressée aux fonctionnaires et employés des directions générales des Finances, des Douanes et du Cadastre. Certains programmes de formation ont attiré un grand nombre de fonctionnaires des administrations et institutions publiques, notamment les formations administratives qui ont porté sur des thèmes tels que «la créativité managériale», «la gestion du temps», «la dynamique de groupe» et les «correspondances administratives».

Sessions de comptabilité

L'Institut des Finances a organisé 3 sessions de formation en comptabilité (niveau débutant, niveau moyen et niveau avancé), ainsi qu'une session de comptabilité analytique. Un grand nombre de candidats se sont présentés à ces sessions, d'autant que le Conseil de la Fonction Publique était supposé organiser un concours pour le poste de contrôleur principal, qui comprenait des examens portant sur cette matière. L'Institut des Finances qui avait commencé à mettre en place le programme de ce concours, a dû interrompre ses travaux à cause des événements qui ont frappé le Liban. Ils devraient reprendre à la première occasion. ■

Ateliers de travail sur les services offerts aux contribuables

Avec la création des unités de services aux assujettis dans les différents bureaux régionaux et fiscaux, l'Institut des Finances a mis au point, en collaboration avec la direction des Recettes, un programme de formation pour les fonctionnaires concernés ou intéressés par ce sujet. Les ateliers de travail ont regroupé des fonctionnaires de différentes catégories et de différentes divisions fiscales internes et régionales, afin de réviser et d'harmoniser le processus d'exécution des formalités et d'échanger idées et propositions susceptibles d'assurer des services meilleurs aux citoyens. ■

Le Budget, les budgets annexes et le projet de budget pour 2007

En marge de la préparation du projet de budget pour l'année 2007, l'Institut a organisé, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, dans le cadre du projet d'Assistance Technique pour renforcer les compétences institutionnelles dans l'administration de l'environnement, et en collaboration avec la direction du Budget au ministère des Finances, 4 ateliers de travail sur le thème de «la préparation du Budget public et des budgets annexes et les orientations pour l'année 2007». Ces ateliers qui s'adressent aux responsables financiers et aux contrôleurs des dépenses ont été clôturés par une rencontre élargie à la Maison des Nations-Unies avec M. Robert Abou Jaoudé autour d'une présentation du rapport de la Banque mondiale paru récemment sur le thème de «la responsabilisation financière au Liban». ■



Archivage et documentation: pour conserver la mémoire de l'Administration publique

L'Administration publique au Liban ne disposant ni de bases scientifiques unifiées pour les archives ni de locaux équipés pour conserver les documents, l'Institut

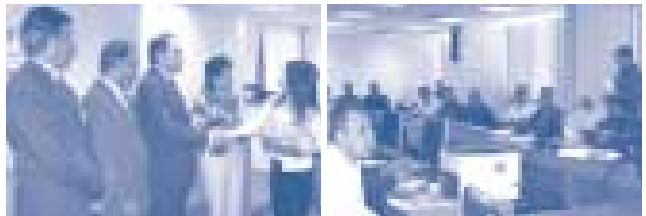


des Finances a collaboré avec le Centre des Archives Nationales en vue de former les fonctionnaires du ministère des Finances et d'autres administrations aux «principes d'archivage et de conservation des documents». Au programme également, une visite dans les locaux du Centre des Archives Nationales. ■

Programmes douaniers: sessions spécialisées et cérémonie de remise de certificats

L'Institut des Finances a organisé, en collaboration avec la direction générale des Douanes et le Haut Conseil des Douanes, une série de sessions de formation portant sur «les stupéfiants et les narcotiques et les moyens possibles de les détecter» et sur le «système harmonisé». A

également été organisée, en date du 16 juin 2006, une cérémonie de clôture du programme de formation intensive des nouveaux contrôleurs adjoints de la direction générale des Douanes, en présence du ministre des Finances, du Président du Haut Conseil des Douanes, du Directeur Général des Douanes et des formateurs. La cérémonie a été animée par des exposés et présentations de la part des fonctionnaires qui se sont vus remettre leurs certificats dans une ambiance d'enthousiasme et de bonne humeur. Toutes nos félicitations aux nouveaux diplômés! ■



...Le foncier a aussi sa place!

L'Institut des Finances a entamé, le 19 avril 2006, en collaboration avec la direction générale du Cadastre, une série d'ateliers de travail sur «les normes d'enregistrement et d'inscription au Registre foncier», suivie à partir du 12 juin d'une série de sessions sur le système informatisé du registre foncier dans les locaux des Registres fonciers au Liban, et cela, en vue de former les fonctionnaires des services fonciers à l'utilisation efficace et uniforme du système informatique mis en place. ■

Formation de Formateurs à l'IdF: un projet franco-libanais

«Je voudrais devenir un bon formateur», «j'ai compris la différence entre enseignement et formation», «ma façon de penser a désormais changé» ...quelques expressions répétées par les participants au stage de «formation de formateurs» organisé conjointement par l'IdF et le GIP-Adetef du 12 au 16 Juin à Beyrouth. Cette formation pratique a permis à 15 participants, venant du ministère des Finances et d'autres administrations publiques, de préparer des sessions de formation, de mieux communiquer, de gérer un groupe, de rédiger des objectifs de formation et un fil conducteur. L'Institut a pu ainsi découvrir un potentiel de formateurs riche et dynamique. A la prochaine... ■



Hommage à l'équipe de formateurs

La direction et l'équipe de formation de l'Institut des Finances tiennent à remercier les formateurs qui ont déployé des efforts considérables au cours du 2ème trimestre de 2006 et donné le meilleur d'eux-mêmes. Nos remerciements vont particulièrement à: M. Michel Chaccour, M. Mahmoud Ismaïl, M. Ziad Maadarani, Mme Clémence Saghbini, M. Imad Moukahel, M. Dani Gédéon, M. Dani Daou, M. Abbas Chit, M. Hussein Moustapha, Mme Hayat Nader, M. Abdel Hafiz Soubra, M. Elias Haddad, M. Elias Charbel, M. Adnan Chaaban, M. Amin Saleh, M. Habib Abou Sakr, Mme Patricia El-Badaoui, M. Antoine Saliba, M. Maurice Assaf. ■

Une étape dans l'évaluation de la performance de l'Institut des Finances

Dix ans se sont écoulés depuis la création de l'Institut des Finances. Dix ans jalonnés d'innombrables expériences, d'activités intenses, de soutien de la part des fonctionnaires et des responsables au ministère des Finances, mais aussi de persévérance de notre équipe de travail, de confiance des partenaires internationaux et locaux et de collaboration étroite avec les fonctionnaires du ministère des Finances et d'autres administrations publiques.

Dix ans. Une étape sur laquelle il est impératif de s'arrêter. Une étape incontournable pour évaluer les points forts,

remédier aux lacunes et définir notre itinéraire pour l'avenir. Cela étant, pourquoi ne pas recourir à nos partenaires français qui ont contribué à la création de notre Institut et à son parcours pour nous aider à planifier les années à venir? Messieurs Benoît Chevauchez et Jean-Louis Bodin de l'Agence Française du Développement de l'Échange Technologique et Financier (ADETEF) relevant du ministère français des Finances ont effectué, à cette fin, une visite de terrain à Beyrouth où ils ont rencontré des partenaires de l'Institut, des formateurs, des directeurs et des fonctionnaires du ministère des Finances. Ils ont tenté d'évaluer l'Institut en se mettant à la place des personnes bénéficiant de ses services et artisans de ses politiques, tout en tenant compte de son environnement local et régional. Ces rencontres ciblées ont donné lieu à une étude d'évaluation du fonctionnement de l'Institut. Cette étude a porté sur les populations ciblées par ses programmes, les thèmes de formation, la relation avec les autres institutions du secteur de la formation au Liban, la révision des activités de l'Institut dans le domaine de la communication, des ressources humaines et des politiques de formation au sein du ministère des Finances. L'étude a, par ailleurs, souligné la nécessité de renforcer les capacités de l'Institut pour le rendre à même d'assimiler les demandes croissantes de formation. M. Chevauchez a, en outre, participé à deux réunions-débats organisées par l'Institut des Finances le 5 mai 2006, sous le parrainage et en présence du ministre des Finances Dr Jihad Azour. ■

Conversation avec M. Chevauchez

«Hadith El Malia» a profité de la pause pour entamer une discussion avec M. Chevauchez qui, comme beaucoup de Français, s'est dit très enthousiaste d'être au Liban, de retrouver ses nombreux amis et de séjourner à Beyrouth, cette cité belle et ouverte, a-t-il dit, dans une région très complexe. Il ajoutait qu'il s'attendait à un avenir souriant pour l'Institut des Finances qui travaille sans relâche pour développer ses programmes, tout en lui souhaitant un rôle exceptionnel au niveau régional. Interrogé sur l'idée qu'il s'était faite de l'équipe de l'Institut, il avait répondu que cette équipe efficace et pleine d'enthousiasme avait suscité son admiration et avait conclu en disant avoir remarqué que l'élément féminin y était prédominant et se demandait pourquoi il n'y aurait pas davantage d'hommes! ce à quoi nous répondons...peut-être cela aurait-t-il lieu dans les dix prochaines années! ■



Un mouvement d'échange et de coopération dynamique de et vers la France

Les expériences françaises à la portée des fonctionnaires des Finances

28 fonctionnaires du ministère des Finances ont participé à des programmes et des missions de formation ainsi qu'à des visites de terrain dans les écoles et instituts nationaux rattachés au ministère français des Finances et ce, comme indiqué dans le tableau suivant:

Direction/Institut/Ecole	Nombre de participants
La Direction Générale des Impôts	5
La Direction des Grandes Entreprises	4
L'Ecole Nationale des Impôts	13
L'Ecole Nationale des Douanes	2
L'Ecole Nationale d'Administration	3
L'Institut de Gestion Publique et du Développement Economique	1
Total	28

Durant les missions en France, deux visites de terrain ont été organisées, dont une sur le thème de l'engagement fiscal, à laquelle étaient présents le directeur des Recettes, M. Louay El-Hajj Chéhadé, et une équipe de travail spécialisée du ministère. L'autre visite avait pour but de se familiariser avec l'expérience française en ce qui concerne les grands contribuables. Ont pris part à cette visite le chef du Bureau des Grands Contribuables, M. Sarkis Sakr et une équipe de contrôleurs principaux.

Une délégation de la Comptabilité Publique française à Beyrouth

Une délégation de la direction de la Comptabilité Publique française a visité le ministère des Finances à Beyrouth, du 7 au 9 mai 2006, pour discuter, avec les personnes concernées, des moyens d'apporter une assistance technique à la modernisation de la gestion des dépenses publiques. La délégation présidée par M. Alain Thébault était composée de M. Gilles Gémini et M. Gérard Demey. ■

Consécration de la coopération entre le ministère des Finances et l'Ordre des experts-comptables au Liban



Le ministre des Finances, Dr Jihad Azour, et le président de l'Ordre des experts-comptables agréés au Liban, M. Farid Gebran, ont signé dans la matinée du jeudi 15/6/2006 deux accords de coopération entre l'Ordre des experts-comptables agréés au Liban, d'une part, et le ministère et l'Institut des Finances- Institut Basil Fuleihan, d'autre part. Le protocole de

coopération vise à développer les procédures et les systèmes fiscaux établis par le ministère et concernant l'Ordre, à élaborer des programmes de formation conjoints sanctionnés par un diplôme ou des certificats de spécialisation, ainsi qu'à organiser des séminaires et des rencontres conjointes, à collaborer dans le domaine de la formation et à échanger les publications. ■

A la rencontre de l'aventure à l'Institut des Finances

Maxime Chaya, exemple de persévérance...l'Institut des Finances : 10 ans de persévérance

«Par la détermination, nous pouvons réaliser nos rêves les plus fous, à condition d'avancer lentement mais sûrement». Tel est le message lancé par l'alpiniste et le héros libanais Maxime Chaya au cours de ses visites à l'Institut des Finances les 23 et 30 juin 2006. Au cours de sa première visite, Chaya avait rencontré l'équipe de travail de l'Institut et des étudiants universitaires, alors que la deuxième rencontre s'était faite avec la participation du ministre des Finances, Dr Jihad Azour, aux côtés des fonctionnaires du ministère et de leurs familles, loin de la politique, de l'économie et des soucis du pays. Au cours des deux rencontres, Chaya a parlé de son expérience durant l'escalade des 7 Sommets et particulièrement du sommet de l'Everest et projeté un documentaire retraçant ses nombreuses périples. Le ministre des Finances a qualifié l'expérience de Chaya d'expérience libanaise unique et hautement réussie puisqu'il a hissé le drapeau libanais sur le plus haut sommet du monde: «ce qui nous rend très fiers de cette réalisation libanaise», avant d'affirmer la nécessité de travailler dans un esprit jeune et avec détermination pour réaliser les grands projets professionnels planifiés d'avance, tant dans la vie privée qu'au sein du ministère. ■



Chaya en quelques lignes

Le héros libanais, Maxime Chaya, est né à Beyrouth en 1961. Il est marié et père de deux enfants. Titulaire d'un diplôme d'économie monétaire-mention très honorable-, il décide par la suite de se consacrer à sa passion, le sport, qui lui vaut de nombreux titres au Liban et à l'étranger. Il commence son périple vers les 7 Sommets en 2003 et l'achève le 15 mai 2006 en arrivant au sommet du mont Everest où il plante le drapeau libanais pour la première fois aux côtés de drapeaux d'autres pays. Sur le plan mondial, Chaya est le 54ème alpiniste à avoir gravi les 7 Sommets.

Au revoir, M. Clavier!

A l'occasion de la fin de la mission de M. Frédéric Clavier, Conseiller de Coopération Culturelle et Directeur de la Mission Culturelle de l'Ambassade de France au Liban, dans le cadre de la relation de coopération et d'amitié qui le lie à l'équipe du ministère des Finances et en signe de reconnaissance pour les efforts soutenus qu'il a déployés pour la réussite de la coopération franco-libanaise, l'Institut des Finances a rendu hommage à M. Clavier au cours d'un déjeuner organisé en présence du Directeur Général des Douanes, de directeurs au sein du ministère des Finances et d'amis, au terme duquel la directrice de l'Institut a remis à M. Clavier une médaille commémorative. ■



M. Jean-Noël Baléo, Mme Lamia Bissat, M. Frédéric Clavier (De gauche à droite)

L'application du système Swift au ministère des Finances

En plus des informations parues dans «Hadith El Malia» n°24, mai 2006 concernant le système Swift qui vise à effectuer les paiements aux citoyens et aux entrepreneurs qui traitent avec les différentes administrations et institutions publiques par le biais de transferts bancaires directs à leurs comptes, nous signalons que le montant minimum du transfert a été amené de 25 à 10 millions de L.L. et que le transfert s'effectue à travers la Banque du Liban aux comptes des bénéficiaires dans n'importe quelle banque commerciale.

L'adoption du système Swift a permis de se détacher des délégués des administrations publiques et d'avoir un rapport direct avec les bénéficiaires, rendant l'encaissement des sommes dues rapide et simple. La création de ce système vient accompagner le processus d'informatisation engagé au ministère des Finances, vu que le développement

technologique améliore l'image du ministère et augmente la productivité des fonctionnaires. La mise en œuvre de ce système requiert plus d'efforts, voire un plus grand nombre de fonctionnaires, et nécessite un sens plus accru de responsabilités. Afin d'éviter les erreurs, les bénéficiaires sont appelés à produire l'original de leurs relevés bancaires portant le nom de la banque, la branche, le numéro de compte ainsi que le nom du bénéficiaire.

Le système Swift transmet aux bénéficiaires une image positive et sérieuse du ministère des Finances, malgré certaines difficultés que nous pourrions rencontrer dans sa mise en œuvre, à l'instar de tout système appliqué pour la première fois. ■

Christine Al-Hourani
Chef comptable au Bureau des transferts

Impôt sur le revenu: le formulaire «R8» en détail

De nombreuses questions ont été soulevées ces derniers temps sur le formulaire de déclaration personnelle «R8» et sur les catégories d'employés appelés à présenter cette déclaration, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi de l'impôt sur le revenu. Pour éviter que cette catégorie de contribuables ne soit passible d'amendes, le Bureau de Déduction des Salaires à la Source à la direction des Recettes a lancé une campagne de sensibilisation et de rappel à travers des annonces publiées dans les journaux et quotidiens locaux et diffusées sur certaines chaînes de télévision et par l'envoi de messages sms et de courriers électroniques, sans oublier

les mémorandums adressés à toutes les administrations et institutions publiques pour rappeler à leurs fonctionnaires les délais fixés et les stipulations de la circulaire No. 24/2005 de la Présidence du Conseil des ministres.

Qui sont les personnes concernées par cette déclaration personnelle?

Est tenue de faire cette déclaration:

- Toute personne travaillant auprès de plusieurs employeurs;
- Toute personne qui exerce en même temps un travail rémunéré et une activité soumise à l'impôt sur les bénéfices;

- Toute personne qui exerce un travail rémunéré et qui perçoit, en même temps, une pension de retraite ou des allocations à vie.

Quels sont les délais pour présenter cette déclaration?

Cette déclaration devra être présentée chaque année avant le 1er mai pour l'année précédente.

Que comporte cette déclaration?

Elle comporte la totalité des salaires payés au contribuable par chacun de ses employeurs et la taxe déduite de chaque salaire. Le salarié calcule la taxe due sur l'ensemble de ses revenus après déduction, conformément à la loi, des sommes non assujetties à l'impôt et de l'abattement personnel et s'acquitte de la différence entre l'impôt ainsi calculé et l'impôt déjà déduit par son éventuel employeur.

Quant à la personne qui exerce en parallèle un travail salarié et un métier assujetti à l'impôt sur les bénéficiaires, elle doit mentionner dans sa déclaration personnelle l'ensemble des salaires touchés et recalculer l'impôt progressif dû sans déduction de l'abattement personnel, ayant bénéficié de cette déduction sur les revenus assujettis à l'impôt sur les bénéficiaires.

Notons que les secteurs où les employés exercent souvent plus d'une activité professionnelle sont les suivants: l'éducation, notamment les écoles, instituts et universités; les grands établissements tels les banques, les assurances; les administrations et les établissements publics dont les employés exercent éventuellement une autre activité salariée tel l'enseignement dans des établissements privés ou sont rémunérés par des établissements publics (citons,

à titre d'exemple, les rémunérations accordées aux membres des commissions). Le Bureau de Déduction des Salaires à la Source a d'ailleurs tenté de les informer par courrier électronique de leur devoir de déclaration. Il s'est avéré que nombreux contribuables n'étaient pas au courant de la nécessité de présenter ladite déclaration et n'ont pu, par conséquent, respecter le délai fixé. La direction a donc dû proroger le délai de déclaration d'un mois supplémentaire, publier cette prorogation dans les journaux locaux et réenvoyer des courriers électroniques aux secteurs susmentionnés et ce, en collaboration et coordination avec l'Institut des Finances.

Notons que Mme Souha Diab, contrôleur des impôts au sein du Bureau de Déduction des Salaires à la Source, a mis au point un programme permettant au contribuable de remplir la déclaration personnelle et de calculer l'impôt dû en tenant compte de son statut familial et de la période durant laquelle il a exercé une activité. S'ensuit alors l'impression de la déclaration et du préavis de paiement. Ce programme a pour but d'aider les contribuables et de leur éviter de se procurer les formulaires "R8" et de paiement. La direction a mis ce programme ainsi qu'un guide d'utilisation à la disposition du contribuable sur le site web du ministère des Finances. Les employés des unités de services aux assujettis et du Bureau de l'Obligation Fiscale au sein de la direction ont répondu aux questions de toutes les parties concernées par cette déclaration, soit par téléphone, soit en personne dans les locaux du Bureau. ■

Hala Fawaz

Inspecteur principal - Bureau de Déduction
des Salaires à la Source

Il est désormais possible de présenter sa déclaration par la poste!

Présenter sa déclaration fiscale par la poste est sans doute une des démarches les plus importantes visant à faciliter la relation des contribuables avec l'administration fiscale.

1. But de cette démarche:

Le problème qui se posait était double:

- d'une part, le nombre important de contribuables qui se trouvaient, surtout vers la fin des délais fixés, dans des locaux souvent non-équipés, pour les accueillir, leur causant ainsi une perte de temps et d'énergie et les tentant de recourir à des moyens illégaux afin d'accélérer le traitement de leurs formalités.
- d'autre part, ne pas pouvoir utiliser le temps à d'autres fins et les efforts des fonctionnaires concernés par ces déclarations.

2. Date d'entrée en vigueur du service:

Le ministre des Finances a émis, en date du 25 mars 2006,

une décision expliquant les modalités et conditions d'envoi des déclarations d'impôts par la poste, sachant que le budget de l'année 2005 publié le 3 février 2006 comportait une disposition rendant obligatoire l'envoi par la poste des déclarations des contribuables tenus d'effectuer le paiement de leurs impôts en même temps que la déclaration.

La société LibanPost est tenue du secret professionnel

3. Coût du service:

Toute formalité pesant jusqu'à 2 kilos → 5,000 L.L.
Tout poids ou kilogramme supplémentaire → 1,500 L.L.

Le budget de 2005 a annulé la taxe annuelle forfaitaire que le contribuable payait et dont le montant s'élevait à 11,000 L.L. pour les individus et les entreprises individuelles et à 21,000 L.L. pour les sociétés.

4. Lieu de déclaration:

Tous les bureaux de LibanPost présents sur le territoire libanais.

5. Preuve de présentation de la déclaration:

- La copie du récépissé délivré par l'employé de la poste au citoyen est considérée comme un récépissé de déclaration.
- La date de dépôt à l'un des bureaux de LibanPost est considérée comme étant la date effective de la déclaration.

L'employé de LibanPost se doit de fermer l'enveloppe contenant la déclaration avant d'y apposer deux fois le

cachet, la date, ainsi que la signature du dépositaire et de l'agent.

6. La formation au nouveau service:

Les employés de LibanPost, dans toutes ses branches, ont suivi des sessions de formation organisées à l'Institut des Finances par des responsables du ministère des Finances et de la direction de LibanPost. Le but de ces sessions est de familiariser les employés avec les formalités relatives à tous les genres d'impôts concernés, la procédure suivie pour le remplissage des formulaires, les documents requis en annexe, en plus des informations relatives à la bonne gestion du nouveau service et à l'usage du logiciel mis au point à cette fin. ■

Rania Abou Jaoudé
Spécialiste en administration publique
Gretta Mehanna
Unité de recherches et d'analyses fiscales

Instructions pratiques

- ▶ Tous les formulaires de déclaration pouvant être envoyés par la poste sont disponibles dans tous les bureaux de LibanPost.
- ▶ Le citoyen peut procéder au dépôt de toute formalité à tout moment, à condition de respecter les délais fixés pour la déclaration.
- ▶ Toutes les formalités sont quotidiennement convoyées au siège principal de LibanPost où elles sont triées et envoyées au ministère des Finances dans un délai maximum de deux jours ouvrables.
- ▶ Exception faite des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée où le citoyen peut procéder à la déclaration sans toutefois payer la somme due, ce dernier se trouve dans l'obligation de s'acquitter de la taxe due dans l'une des succursales des banques commerciales avant d'envoyer sa déclaration par la poste.

Pour plus d'informations, veuillez contacter LibanPost - service clientèle au numéro suivant: 01-629 629

La contribution de LibanPost à la promotion de la réforme administrative et à l'amélioration du service public

LibanPost, un exemple de privatisation réussie d'un service public:



LibanPost a œuvré dès sa privatisation, notamment au début de l'année 2001, à transformer ses 55 bureaux distribués sur tout le territoire Libanais en locaux de services pourvoyant aux besoins du citoyen, qu'ils soient du domaine de la poste ou autres.

La distribution géographique, la chaîne de distribution, les ressources humaines, logistiques et techniques disponibles à LibanPost qui œuvre en permanence pour les développer, ont permis d'une part de fournir aux citoyens le meilleur service et de leur économiser les frais de déplacement nécessaires à l'accomplissement de leurs formalités, et d'autre part de faciliter aux administrations et institutions publiques concernées leurs opérations.

LibanPost et les services publics:

LibanPost a contribué et contribue toujours avec succès à fournir les services de gestion et d'envoi des formalités publiques à travers tous ses bureaux agréés en vertu de mémorandums d'entente signés avec différents ministères et administrations publiques. Citons ici quelques exemples des services fournis par LibanPost:

- Le renouvellement des permis de séjour des citoyens arabes et étrangers,
- La délivrance de nouveaux passeports,

- Les formalités de la direction de la Circulation, des Voitures et des Véhicules,
- Les extraits d'état civil,
- Le casier judiciaire,
- Les formalités des retraités,
- Les formalités relatives aux affaires foncières,
- Les formalités du service militaire et des réservistes,
- La certification des documents et diplômes,
- Le paiement des frais d'inscription à l'Université Libanaise,
- Les formalités de la mutuelle des fonctionnaires,
- Les formalités de renouvellement des permis de travail,
- L'envoi des déclarations fiscales au ministère des Finances et autres documents.

LibanPost et les déclarations fiscales:

Dans le cadre du plan visant à simplifier les formalités administratives relatives au ministère des Finances, ce dernier a conclu avec la société LibanPost un accord en vertu duquel tous les bureaux de la société se trouvent dans l'obligation d'assurer l'envoi de toutes les déclarations d'impôts.

Le personnel du département informatique de LibanPost a donc mis au point, en collaboration avec le ministère des Finances, un logiciel qui permet de fournir au ministère toutes les informations concernant les contribuables.

Vu le succès de cette expérience, et trois mois après le lancement dudit service, le ministère des Finances a pris la décision de permettre aux citoyens qui le désirent de présenter les formalités de l'impôt sur les propriétés bâties par le biais des bureaux de LibanPost.

Il convient de noter, également, que les services fournis par les bureaux de LibanPost contribuent à augmenter la productivité des fonctionnaires en leur éliminant la tâche de réception des déclarations et au renforcement de la transparence et de la responsabilisation.

Je voudrais enfin remercier tous ceux qui ont contribué au succès de ce service, notamment le personnel du ministère des Finances qui a formé le personnel de LibanPost, et l'Institut des Finances qui a organisé dans ses locaux les sessions de formation. ■

Khalil Daoud
Président - Directeur Général de LibanPost

Le réseau GIFT-MENA: un partenariat pour la formation en bonne gouvernance

La première activité du Réseau GIFT-MENA:

Lors de sa première réunion à Granada, Espagne, qui s'est tenue du 8 au 10 juin 2006, en présence d'experts internationaux dans le développement des réseaux de formation, le Comité de pilotage du réseau GIFT-MENA a discuté de la progression des activités identifiées et des modalités organisationnelles, financières et légales du réseau et a établi un calendrier d'action pour l'année 2006-2007.

Cette réunion a ainsi abouti au lancement d'un projet pilote de «Formation de Formateurs» mis en place par l'IdF et le GIP-ADETEF au Liban et en Jordanie et à la sélection d'outils de promotion du réseau GIFT-MENA tant au niveau régional qu'international. Cette initiative, destinée à renforcer la coopération entre les instituts et écoles de formation de la région, reste avant tout un outil d'échange et de promotion du savoir et de la connaissance entre les pays de la région visant à la modernisation des pratiques et de l'administration publiques pour un service étatique plus efficace et des administrations plus performantes.

Il est à noter que cette rencontre est le fruit des décisions prises pendant le Forum des Ecoles et Instituts de Formation en Gouvernance de la région MENA qui a été organisé à Beyrouth les 15 et 16 Mars 2006, par l'Institut des Finances dans le cadre des activités de son 10^{ème} Anniversaire, en partenariat avec l'Institut de la Banque Mondiale et en collaboration avec l'Association des Banques du Liban et la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Saint-Joseph.

Treize directeurs et responsables d'écoles et d'instituts de formation à la gestion des affaires publiques et gouvernance de la région MENA ont participé à ce forum, en plus des onze représentants d'instituts de formation européens, de représentants de la Banque mondiale et d'une quinzaine d'experts libanais.

Ce forum fut l'occasion de discuter, d'échanger et de disséminer les bonnes pratiques internationales en matière de formation et de gouvernance.

La création du Réseau GIFT-MENA «Governance Institutes Forum for Training»

Au terme du Forum et face au besoin imminent et réel révélé par le contenu des débats, les parties présentes ont conclu à la création



d'un réseau, parrainé par l'Institut de la Banque Mondiale, et destiné à traiter des priorités de bonne gouvernance en matière de formation. Ce réseau se distingue des initiatives similaires avancées dans la région, dans la mesure où il s'engage à intégrer et promouvoir

les principes de gouvernance dans toute activité de formation et de développement des compétences au sein du secteur public.

Le réseau GIFT-MENA a ainsi adopté les critères suivants comme **objectifs guides**:

- Promouvoir l'échange d'expertise en matière de formation et de gouvernance dans la région MENA;
- Soutenir le développement des compétences et le développement institutionnel;
- Promouvoir les réseaux et renforcer les partenariats;
- Disséminer les informations relatives aux meilleures pratiques;
- Faciliter l'échange d'activités de formation entre les membres du réseau;
- Participer au développement de modules de formation en gouvernance.

Les participants au Forum ont également voté pour les **trois premières activités du réseau** qu'ils ont jugées prioritaires:

1. La création d'un portail commun à tous les membres du réseau;
2. La mise en place d'un programme d'échange en matière de modules de formation, de formateurs et de missions d'études;
3. La promotion de la création de nouveaux modules de formation en gouvernance. ■

Le comité de pilotage du réseau GIFT-MENA*

- L'Institut des Finances, Liban;
- L'Organisation Arabe pour le Développement Administratif, ARADO, Egypte;
- L'Institut National de Formation, Jordanie;
- L'Institut International de Management et de Formation, IMTI, Liban;
- L'Ecole Nationale d'Administration, Tunisie;
- L'Ecole Nationale d'Administration, Maroc;
- L'Institut de la Banque Mondiale;
- GIP-ADETEF, France;
- Le Réseau méditerranéen POLIBIUS des facultés d'administrations publiques;
- L'Institut National d'Administration Publique, Espagne.

* Veuillez noter que la participation au réseau reste non-officielle jusqu'à la publication de son règlement interne et que le réseau demeure ouvert à toute institution de formation intéressée d'y participer et adhérant à ses objectifs.

Pour plus d'information ou pour rejoindre le réseau GIFT-MENA, veuillez contacter:

L'Institut de la Banque Mondiale

Tel : +33 4 91992460
Fax : +33 4 91992479

E-mail: fwiprich@worldbank.org

L'Institut des Finances

Tel : +961 1 425147 ext 322
Fax : +961 1 426860

E-mail: s.hatem@if.org.lb

Azour élu président du groupe G8-Moyen-Orient

Les ministres des groupes G8 et Moyen-Orient ont élu, à l'unanimité, le 22 mai 2006, le ministre des Finances Dr Jihad Azour président des activités des deux groupes pour l'année à venir. Dr Azour est la troisième personnalité à avoir été élue à ce poste après les ministres des Finances britannique et égyptien et ce, au cours de la réunion semestrielle des ministres des deux groupes à Charm El-Cheikh, en Egypte, en marge du Forum économique mondial. ■

Une délégation des Forces de Sécurité Intérieure présidée par le Général Ashraf Rifi à l'Institut des Finances



L'Institut des Finances a reçu, le 2 mai 2006, la visite d'une délégation des Forces de Sécurité Intérieure présidée par le Général Ashraf Rifi, durant laquelle la délégation a pris connaissance des programmes et du mode d'organisation des sessions de formation professionnelle continue à l'Institut, en vue de profiter de l'expérience de ce dernier dans le domaine du renforcement des capacités des fonctionnaires et de la modernisation et du développement de l'Administration. A noter que les Forces de Sécurité Intérieure lancent actuellement des programmes de réforme et de modernisation visant à améliorer leur performance qui requièrent un suivi efficace en termes de renforcement des capacités de leurs effectifs et de développement de leur centre de formation. Les deux parties ont ainsi discuté des moyens possibles de collaboration. ■

Un projet de loi pour l'harmonisation et la simplification des procédures fiscales: motifs et descriptif

Le code de procédures fiscales s'inscrit dans le cadre du plan de réforme du ministère des Finances visant à «faciliter la vie au contribuable» en simplifiant et en harmonisant les procédures fiscales, démarche préalable à l'adoption du système de l'impôt global sur le revenu que le ministère des Finances s'attelle actuellement à mettre en place.

Projet de loi sur les procédures fiscales: les motifs

Dans la pratique quotidienne et suite au recensement des procédures relatives aux différents impôts et taxes, le ministère des Finances a pu constater l'existence de procédures complexes et contradictoires. Ceci a jeté la confusion dans les esprits des personnes concernées au sein des administrations fiscales et laissé perplexes les contribuables.

Le ministère a donc procédé à l'élaboration d'une loi visant à harmoniser et à simplifier les procédures fiscales, dans le but d'instaurer un système fiscal moderne et simplifié susceptible de faciliter la vie au contribuable afin d'effectuer les opérations de manière rapide et efficace au sein du ministère des Finances.

Cette loi vise donc essentiellement à:

- ☆ Promouvoir la transparence et moderniser l'administration fiscale
- ☆ Simplifier et informatiser les procédures
- ☆ Améliorer la qualité des services offerts au contribuable
- ☆ Mettre en place un système fiscal plus équitable
- ☆ Promouvoir l'engagement fiscal
- ☆ Augmenter les recettes
- ☆ Accroître le nombre de contribuables enregistrés à la base de données fiscales.

Une loi moderne et simplifiée

Le ministère cherche, à travers cette loi, à limiter les interprétations aléatoires et le discrétionnisme dans les matières fiscales par l'instauration d'un système fiscal moderne et développé qui fournirait toutes les informations, explications et conclusions faisant aujourd'hui l'objet d'interprétation et de jurisprudence de la part des administrations fiscales et des autorités judiciaires compétentes en matière de fiscalité. La loi cherche donc à préciser et à clarifier les droits et obligations de l'administration fiscale et à définir ses compétences et ses tâches ainsi que la relation de ses membres et fonctionnaires entre eux d'une part et avec le contribuable d'autre part. Cette loi assure ainsi au contribuable les garanties nécessaires en lui indiquant ses droits et obligations et consacre le principe d'égalité qui doit impérativement être appliqué dans les lois fiscales afin de réaliser une justice fiscale.



Les sujets et principes nouveaux apportés par cette loi

Le projet de loi a, outre les modifications apportées à certaines questions, développé de nouveaux sujets et principes, dont notamment:

► L'instauration de principes administratifs généraux:

- ☆ Le code de procédures fiscales et autres lois
- ☆ La promulgation des textes d'application et réglementaires
- ☆ Les règles d'interprétation des textes de loi relatifs aux impôts

► L'uniformité des procédures appliquées aux différentes catégories d'impôts, dont:

Les délais:

- ☆ Mode de calcul, procédures de prorogation et d'unification pour tous genres d'impôts
- ☆ Le conflit d'intérêts
- ☆ La collaboration entre les administrations publiques et privées
- ☆ La notification de l'administration fiscale de l'éventuelle création d'une entreprise, des modifications qui y sont apportées et de l'adhésion aux syndicats
- ☆ La simplification de la tenue des registres comptables
- ☆ L'adoption d'un numéro fiscal unique pour toutes les catégories d'impôts

Un seul compte fiscal pour chaque contribuable

Les déclarations:

- ☆ Séparation de l'obligation de déclaration de celle du paiement de l'impôt
- ☆ Prorogation des délais de déclaration dans des conditions exceptionnelles
- ☆ L'envoi des déclarations par courrier électronique
- ☆ Le droit de modification des déclarations dans des conditions bien déterminées
- ☆ Statuer sur les oppositions et appels
- ☆ L'imposition
- ☆ L'auto-évaluation fiscale

Le contrôle:

- ☆ Le droit de l'administration à recueillir des informations
- ☆ Le droit du contribuable à être notifié de l'ordre de mission du contrôle,
- ☆ Interdiction de réétudier une période fiscale déjà contrôlée
- ☆ Notifier le contribuable des

résultats du contrôle avant la parution de l'imposition définitive

Le paiement de l'impôt:

- ✧ Restitution de l'impôt payé en surplus
- ✧ La collecte des impôts par voies ordinaires et par voie coercitives
- ✧ La définition et la clarification des droits et obligations des contribuables.

Finalité du code de procédures fiscales

Allant de pair avec le plan de réforme élaboré par le ministère des Finances, ce code vise à renforcer les relations entre le contribuable et l'administration

fiscale et à s'assurer du respect par l'administration des droits du contribuable qu'elle sera chargée d'aider, de conseiller et d'orienter. L'objectif escompté de ce projet de loi est de faciliter au contribuable la prise de connaissance et le suivi des procédures fiscales et de promouvoir sa culture fiscale et sa compréhension du système fiscal libanais, de sorte à augmenter l'engagement fiscal et à réduire les charges administratives par l'uniformisation et la simplification des procédures fiscales en vigueur. Ce projet contribue également à augmenter le taux de recouvrement par suite de l'amélioration de l'engagement fiscal, d'où un système fiscal plus juste et équitable. ■

L'unification, la réduction et le regroupement des amendes dans une même et unique loi

Type d'infraction	Amende proposée (en L.L.)	Amende actuelle
Retard ou non présentation de la demande d'inscription	Entre 300,000 et 2,000,000	Entre 300,000 et 3,000,000
Retard ou non déclaration de la cessation d'activité	Entre 300,000 et 2,000,000	10% et jusqu'à 100% pour chaque mois de retard
Retard ou non déclaration	5% et jusqu'à 100% pour chaque mois de retard	10% et jusqu'à 100% (voire 200% pour la TVA) pour chaque mois de retard
Déclarations incorrectes	25% de la différence entre l'impôt net dû et l'impôt net déclaré	Deux fois l'impôt non déclaré
Infractions relatives aux factures	2% de la valeur de l'opération et 0,5% pour les infractions formelles	Deux fois l'impôt dû pour l'opération, objet de la facture, et 5% de l'impôt dû, pour les infractions formelles
La non tenue de livres et de registres comptables	50% de l'impôt net dû et non déclaré	100% de l'impôt dû et 200% de l'impôt dû pour la TVA
Pénalité pour retard de paiement de l'impôt	1% et 1,5% respectivement pour la TVA et pour l'impôt déduit à la source	2% et 3%
Droit de timbre fiscal	5 fois le droit de timbre	10% de la valeur du droit de timbre

Un programme socio-économique pour le Liban, par Charbel Nahas, Beyrouth: The Lebanese Center for Policy Studies (LCPS), 2006

«Un programme socio-économique pour le Liban », par le chercheur Charbel Nahas, est une publication du Lebanese Center for Policy Studies (LCPS) en 160 pages doubles regroupant les deux versions arabe et française.

Le livre offre une lecture critique des politiques économiques adoptées au Liban au cours des dernières années ainsi qu'un panorama des changements politiques survenus récemment et des défis que le pays rencontre sur le plan économique et les perspectives possibles pour relever ces défis. L'auteur tente de faire une lecture de l'état des lieux au Liban sous un angle politico-économique... et part d'une analyse du régime socio-économique en place pour en arriver à définir les axes du changement et de la réforme.



Le livre comprend une présentation et dix chapitres. Le premier chapitre aborde le contexte politico-économique, le deuxième les discours et constats, le troisième est une analyse du modèle socio-économique libanais et le quatrième expose les objectifs et choix de l'ajustement. Le chapitre 5 étudie les moyens de restaurer les fonctions économiques de l'Etat, alors que le chapitre 6 porte sur les moyens de restaurer la légitimité et l'efficacité de l'Etat. Le chapitre 7 cherche à laïciser, expliciter et étendre l'action sociale de l'Etat. Le chapitre 8 traite des modalités susceptibles de favoriser les capacités productives du secteur privé. Le chapitre 9 analyse les moyens de rationaliser les relations économiques extérieures et le chapitre 10 expose les conditions de la transition. ■